

Projet de règlement grand-ducal

portant

- 1° fixation des indemnités et des jetons de présence revenant aux membres du conseil de gouvernance de l'Université du Luxembourg ;**
- 2° abrogation du règlement grand-ducal du 5 décembre 2018 portant fixation des indemnités et des jetons de présence revenant aux membres du conseil de gouvernance et au commissaire du Gouvernement de l'Université du Luxembourg**

Avis du Conseil d'État

(14 novembre 2023)

Le Conseil d'État a été saisi pour avis le 21 septembre 2023 par le Premier ministre, ministre d'Etat, du projet de règlement grand-ducal sous rubrique, élaboré par le ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

Au texte du projet de règlement grand-ducal étaient joints un exposé des motifs, un commentaire des articles, une fiche financière ainsi qu'une fiche d'évaluation d'impact.

L'avis de la Chambre de commerce a été communiqué au Conseil d'État en date du 23 octobre 2023.

Considérations générales

Le projet de règlement grand-ducal sous examen vise, en abrogeant et en remplaçant le règlement grand-ducal du 5 décembre 2018 portant fixation des indemnités et des jetons de présence revenant aux membres du conseil de gouvernance et au commissaire du Gouvernement de l'Université du Luxembourg, à réviser et à fixer les indemnités et jetons de présence revenant aux membres du conseil de gouvernance de l'Université du Luxembourg, dont les montants sont désormais indexés à l'évolution du coût de la vie.

Examen des articles

Articles 1^{er} à 4

Sans observation.

Observations d'ordre légistique

Intitulé

L'abrogation d'un acte dans son intégralité n'est pas mentionnée dans l'intitulé de l'acte qui le remplace pour ne pas allonger inutilement celui-ci. L'intitulé est par conséquent à reformuler comme suit :

« Projet de règlement grand-ducal portant fixation des indemnités et des jetons de présence revenant aux membres du conseil de gouvernance de l'Université du Luxembourg ».

Préambule

Le troisième visa relatif aux avis des chambres professionnelles est à adapter pour tenir compte des avis effectivement parvenus au Gouvernement au moment où le règlement grand-ducal en projet sera soumis à la signature du Grand-Duc.

Ainsi délibéré en séance plénière et adopté à l'unanimité des 18 votants, le 14 novembre 2023.

Le Secrétaire général,

s. Marc Besch

Le Président,

s. Christophe Schiltz